

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 026-25

Objet : RS - Avenant de transfert aux lots 13 et 14 de l'accord-cadre relatif aux travaux de maintenance et grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 026-25

objet **RS - Avenant de transfert aux lots 13 et 14 de l'accord-cadre relatif aux travaux de maintenance et grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, fait part de la fusion-absorption de la société Sassi BTP au profit de la société Sogéa Rhône-Alpes, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Sassi BTP est titulaire des lots 13 (n° 220050) et 14 (n° 220051) de l'accord-cadre relatif aux travaux de génie civil et grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, en groupement avec Midali SA, Aillon TP et Ferrand TP.

Il convient donc d'acter par avenants le transfert des marchés n° 220050 (lot 13) et 220051 (lot 14) à la nouvelle entité Sogéa Rhône-Alpes / Midali SA / Aillon TP / Ferrand TP.

Les conditions des marchés restent inchangées.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu les accords-cadres n° 220050 et 220051,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les avenants de transfert aux lots 13 et 14 de l'accord-cadre relatif aux travaux de maintenance et grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **026-25**

Objet de l'acte :	RS - Avenant de transfert aux lots 13 et 14 de l'accord-cadre relatif aux travaux de maintenance et grosses réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	avenant lot 13, avenant lot 14

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33291H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33291H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025